
COMMUNIQUÉ

Le 05/05/2020 - Dans le cadre de la crise sanitaire actuelle, l'Union Musicale des Landes communique :

Chers ami(e)s,

Depuis quelques jours, vous êtes nombreux à nous avoir sollicités afin d'avoir une prise de position départementale quant à la possible réouverture des écoles de musique associatives landaises adhérentes à la CMF à partir du 11 mai 2020. Je vous remercie de votre confiance et je vais tenter d'éclairer la situation pour les décisions que vous devez prendre au sein de vos structures.

Avant toute chose, je souhaite que vous transmettiez nos félicitations à vos professeurs qui depuis le début de cette période ont su se montrer réactifs pour permettre une continuité pédagogique déployée dans la totalité du département. Je tiens également à saluer les efforts que vous avez fait en tant que dirigeants pour protéger le statut de vos salariés avec les dispositifs qui ont pu permettre à un grand nombre de garder une situation professionnelle stable.

Pour la suite, comme vous le savez, il est difficile d'affirmer des positions, des dates, car elles sont souvent mises en défaut par une prise de parole nationale qui vient chambouler les calendriers annoncés la veille.

Le premier ministre Edouard Philippe l'a rappelé hier :

« il y a encore bien des inconnues sur ce virus, nous en savons plus, mais nous ne savons pas tout ! ».

Pour vous guider, je vais vous apporter un éclairage régional avec les décisions qui ont été prises dans la quasi totalité des établissements à rayonnement départemental et régional :

- **les cours collectifs sont ajournés jusqu'à septembre** et les possibles cours en face à face seront rares et avec des conditions d'hygiène drastiques (masques, gants, paravent, gel hydro-alcoolique).
- **le contrôle continu est déployé dans tous ces établissements et les cours à distance vont conclure l'année.** Aucun risque n'est pris dans ces établissements.

Vous venez de recevoir ce jour, le communiqué officiel de la CMF qui vous invite à la plus grande vigilance avec la mise en place d'un protocole de reprise, si vous décidez de rouvrir.

En voici les grandes lignes :

*En ce qui concerne le déconfinement, à l'aune des connaissances épidémiologiques actuelles, des contraintes réglementaires en vigueur et en l'absence de préconisations ciblées de nos autorités de tutelle, les spécificités de la pratique musicale collective et de son apprentissage nous poussent à **la plus grande vigilance**. C'est pourquoi une reprise des activités en présentiel dès le 11 mai 2020 semble constituer un véritable facteur de risque et nous amène à **recommander le gel des activités du réseau de la CMF en face à face d'ici à la maîtrise de la pandémie**. En effet la pratique collective instrumentale ou vocale, comme celle des instruments partagés (piano, harpes, etc.), présentent un haut risque de transmission virale par voie aérosol. En continuant les pratiques instrumentales collectives lors de cours, répétitions et/ou prestations diverses vous pourriez mettre en danger d'autres musiciens en favorisant la large diffusion du coronavirus.*

Toutefois, à partir du 11 mai, en fonction de son territoire (zone rouge ou verte) et en fonction de sa capacité à répondre aux normes sanitaires, il appartiendra à chacun de décider de la reprise ou non des cours et des répétitions, en toute responsabilité.

Si telle est votre décision, nous vous recommandons d'imposer et de contrôler auprès de vos membres et élèves le respect strict de gestes barrière spécifiques et de limiter les interactions entre pratiquants selon les modalités suivantes :

- **Respect des distances de sécurité :**
 - *au minimum 2m entre chaque personne, soit 4m² par élève ou musicien*
 - *pour les chanteurs, travail sur une seule ligne*
 - *professeur ou chef/fe très éloigné/e et masqué/e*

- **Espace de travail :**
 - *nettoyage des locaux avant toute reprise d'activité (désinfection des surfaces de l'ensemble des pièces, bureaux, poignées de porte, rampes d'escaliers, claviers, téléphones) + nettoyage quotidien de l'ensemble des locaux après la reprise (penser à bien insister sur les surfaces où il y a un contact régulier avec les mains : portes, poignées de portes, rampes d'escalier, téléphone, clavier, bouton d'ascenseur ...)*
 - *privilégier les grandes salles*
 - *ouvrir portes et fenêtres dès que possible, aération des espaces de travail au moins toutes les 4 heures*
 - *pas de brassage d'air (climatisation) en raison du risque de diffusion des aérosols*
 - *organisation des modalités de dépose des enfants pour éviter un regroupement trop important des personnes et notamment un seul parent pour venir déposer l'enfant*
 - *nettoyage systématique des instruments partagés par les professeurs après chaque utilisation, et sensibilisation au nettoyage fréquent pour les élèves qui ont leur propre instrument*
- **Participants :**
 - *moins de 10*
 - *port du masque obligatoire pour les élèves des instruments à cordes*
 - *éviter et/ou a minima sensibiliser les catégories à risques de comorbidité (+65/+70 ans, diabétiques, cardiaques, surpoids/obésité, etc.) sur les risques encourus*
 - *tout signe d'infection possible d'un participant (fatigue, fièvre, toux, etc.) doit conduire à son retrait temporaire de la pratique collective.*

Il faudrait par ailleurs veiller à une reprise des activités dans les écoles de musique en plusieurs temps :

- *Phase n°1 avant le 11 mai : information des adhérents et des partenaires + nettoyage des locaux*
- *Phase n°2 du 11 mai au 31 mai : ouverture des cours individuels*
- *Phase n°3 du 1er juin au 15 juin : ouverture des cours collectifs mais limités à 5 élèves*
- *Phase n°4 du 15 au 30 juin : ouverture des cours collectifs mais limités à 10 élèves*
- *Phase n°5 à partir de septembre 2020 : reprise des cours dans les conditions normales, sous réserve que la situation sanitaire le permette*



Attention, ces indications :

- *ne sont pas des instructions officielles, et ne s'y substituent pas*
- *sont proposées comme éléments de réflexion pour la prise de décision autonome et en responsabilité de tous les acteurs du secteur*
- *seront réévaluées et réactualisées au vu de l'avancement de notre compréhension du risque (www.cmf-musique.org) et des communications des pouvoirs publics*

Je sais que la ré-ouverture dès lundi 05/05 semblait acquise pour certains d'entre-vous. Je viens peut-être de refroidir vos espoirs ou volontés mais, je vous le rappelle, l'Union Musicale des Landes n'a pas vocation à décider pour vous. Elle amène des éléments pour la réflexion, informe.

Vous restez maîtres et responsables de vos décisions.

Si vous décidez d'ouvrir, la première démarche évidente est de contacter votre maire ou votre inter-communalité afin de vérifier que le bâtiment est accessible au public à compter du 11/05. Nous vous avons transmis le protocole d'hygiène produit par le CNEA. A partir de là, vous pourrez décider de ce qui est le meilleur pour votre structure.

Cependant, je vous incite à une certaine sagesse. Les écoles primaires vont accueillir des enfants à compter du 12 mai et une phase d'observation devra avoir lieu pour voir quels sont les problèmes rencontrés, quelles sont les difficultés, notamment pour faire respecter les distances de sécurité aux plus jeunes. Les questions de nettoyage et ventilation des bâtiments sont également au centre des réflexions que vous devez avoir afin de ne prendre aucun risque.

Enfin, quand le travail à distance fonctionne bien, je pense qu'il est souhaitable de le maintenir le plus longtemps possible, mais une fois encore, je vous le rappelle, je ne suis pas responsable de votre association.

Nous vivons une période inédite, compliquée, anxiogène et je pense qu'il faut **prendre le temps de mûrir votre réflexion afin de mesurer le poids de vos décisions.**

Comme certains me l'ont dit, notre département est pour l'instant épargné. Alors faisons le maximum pour que cela dure le plus longtemps possible. Il y a, tout de même, des cas dans notre département et des décès dans notre région depuis le début de cette pandémie.

Je vous souhaite à tous du courage afin que, demain, la musique, qui fait la richesse de notre département, puisse reprendre la place qu'elle a toujours eue.

Bien cordialement,

Le Président de l'UML
Frédéric Sieze

